

Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **52 (1964)**

Heft 43

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270716>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENÈVE

VAUD

Plus de 50 ans d'aide à la jeunesse difficile et inadaptée

Nous n'avons pas apporté, en son temps, au début de mai, nos vœux à Mlle Blanche Richard qui célébrait son 80e anniversaire. Est-il trop tard pour le faire? Nous ne le croyons pas lorsqu'il s'agit d'évoquer les longues années au cours desquelles surgirent tant d'initiatives bienfaites au service du prochain.

Mlle Blanche Richard, fille et sœur de professeurs de droit, s'intéressa toujours aux problèmes juridiques, mais elle choisit de venir en aide à l'enfance difficile, à l'adolescence inadaptée et parfois délinquante. Dans le but de se préparer, elle suivit l'enseignement des professeurs Heuyer et Vermaeylen, à Paris et à Bruxelles.

Déjà au cours de la première guerre mondiale, elle avait fondé avec un groupe d'amis dévoués « Les volontaires du service social » qui, jusqu'à ces dernières années, sont venus au secours de nombreuses personnes en difficulté.

En faveur des enfants difficiles, fut créé, en 1930, la Maison des Charmilles, en 1936, pour les apprentis, le Foyer des Ormeaux, d'abord à Chouilly, puis à Onex.

De 1935 à 1936, elle fut juge assesseur à la Chambre pénale de l'enfance. Lors de son élection, elle était le premier magistrat judiciaire féminin de notre pays. Dans cette fonction, elle fut un modèle de femme-juge, témoignant à chacun des jeunes délinquants un intérêt maternel persévérant, suivant chaque filleul d'adoption pas à pas, dans la voie où elle s'était efforcée de le guider. Pour chacun, ce n'était pas un juge, mais une amie serviable.

On ne s'étommera pas que son exemple ait été un atout majeur dans les campagnes que les partisans du suffrage féminin ont menées. « Voyez, pouvait-on dire, le bien que peut faire une femme, dans la magistrature ». Et nul ne pouvait nous contredire.

Convaincue elle-même de ce que sa fonction lui permettait d'accomplir, elle fut toujours un défenseur énergique du suffrage féminin non seulement sur le plan cantonal, mais bientôt aussi sur le plan fédéral.

L'Hôtel maternel Arabella

Le 25 juin a été inauguré le second Hôtel maternel de Genève. On se souvient peut-être que nous avions parlé dans ce journal, il y a deux ans, de l'inauguration de l'Hôtel Sabrina, aux Acacias, qui était destiné, lui aussi, à héberger des mères célibataires souhaitant exercer une profession pour entretenir leur enfant et elle-même, tout en le gardant auprès d'elles. Les hôtels maternels comprennent donc une nursery et une crèche où les bébés sont soignés et surveillés pendant que la mère va travailler au dehors. Dès son retour, elle reprend son enfant en charge.

Dans l'hôtel, chaque mère dispose d'une chambre avec son divan et le lit du bébé, généralement un balcon et un cabinet de toilette. Les chambres, meublées et aménagées par des amies dévouées ou par des entreprises industrielles ou commer-

ciales, sont extrêmement confortables, toutes différentes de ton et de décoration, chacune porte un nom et non pas un numéro.

La salle de séjour accueillante permet de prendre en commun les repas et de passer ensemble, si on le désire, les heures de détente, de recevoir des visites et d'organiser quelques distractions.

L'Hôtel Arabella, qui accueillera vingt-deux mères et leur enfant jusqu'à 2 ou 3 ans, a pu être installé aux deux étages supérieurs d'un immeuble de la Cité nouvelle d'Onex grâce au président du Département des travaux publics, M. F. Peyrot, et grâce au Service des fondations de l'Etat. Moyennant une pension d'environ 500 fr. par mois pour son enfant et elle-même, chaque mère assume sa part des frais. Pour celles qui ne seraient pas en mesure de payer cette somme, il s'est fondé un groupement « Les amis d'Arabella » (64, avenue des Grandes-Communes, Onex); celui-ci cherche des « Parrains » qui prendraient en charge les frais de pension de l'enfant (150 fr. par mois), soit totalement, soit partiellement, jusqu'à ce que la mère soit capable de les assumer entièrement, ou pour une durée qu'ils détermineront eux-mêmes.

Nul doute que ce nouvel établissement ne rende, matériellement et moralement, les plus grands services, comme en rend depuis deux ans l'Hôtel Sabrina. Il y a là un effort de solidarité qui encourage et soutient nombre de jeunes femmes.

Assemblée annuelle des ministères féminins et « La Main tendue »

L'assemblée des ministères féminins qui s'est tenue le 20 mai 1964 est sans doute la dernière qui aura lieu sous cette forme et sous la présidence de M. le professeur Auguste Lemaître.

En effet, la Faculté de théologie de Genève prévoit une réforme de la préparation aux ministères non pastoraux et vraisemblablement, les ministères féminins seront englobés dans ces modifications.

Après la partie administrative, les assistants entendent une conférence du pasteur Jean Russillon sur la « Main tendue ». On sait déjà qu'il s'agit d'un numéro de téléphone auquel ceux qui sont dans la détresse peuvent s'adresser de jour et de nuit.

La vie trépidante à laquelle beaucoup d'entre nous sont astreints et l'isolement qui est le lot de trop de personnes au milieu de la foule, provoquent des situations dramatiques ou angoissantes. Ceux qui pourraient venir en aide, médecins, pasteurs, prêtres, instituteurs, surchargés toujours, ne sont pas informés de nombreux cas, victimes de circonstances familiales, sociales, ou seulement personnelles.

Comment faire pour soulager ces angoissés? L'expérience qui se poursuit à Genève depuis plusieurs années fait ressortir certains faits :

1. l'angoissé désire seulement parler
2. l'angoissé dit tout, car il parle à un anonyme
3. l'angoissé trouve quelqu'un qui a le temps de l'écouter
4. celui qui se raconte finit par avoir horreur de lui-même.

Par exemple, les blousons noirs sont des jeunes qui recherchent la vie éternelle mutuellement et qui font leur solitude; ils ne trouvent cette communauté que dans un bar, dans les vols organisés, dans les coups montés. Un reste de conscience guide certains vers la « Main tendue ».

La « Main tendue » reçoit les confessions et les appels au secours de beaucoup de personnes qui sont prises dans l'engrenage d'un mal qui les asservit: vice ou habitudes nocives, obsession du suicide...

Elle est un poste de triage, elle supplée à la carence de l'Eglise, elle rend service même à la police. Grâce à son anonymat du début, elle permet à des angoissés de s'ouvrir de leurs problèmes à un interlocuteur valable, mais non moralisateur. Nombreux sont ceux qui ont retrouvé l'équilibre grâce à cette nouvelle forme de service social.

participants au Népal. Le Dr J.-D. Buffat leur fera part de sa grande expérience médicale et médicale. Les problèmes d'éducation parmi les Noirs d'Haïti seront soulevés par M. J.-L. Loutan. Les religions non-chrétiennes seront évoquées par M. E. Rochedieu. M. Jacques Piccard nous parlera de l'exploration sous-marine et de ses répercussions. Enfin, Mme Mertens emmènera tout le monde dans le monde enchanté de la poésie.

Renseignements et programmes: M. Roland Curcho, chemin de Chissiez 7, Lausanne - Mme Dolly Vuataz, chemin de Bûren 13, Aire-Genève.

Confusion et oubli

C'est par erreur que nous avons annoncé, dans notre numéro de juin, que Mlle Imer Germaine avait été élue conseillère générale du Landeron. L'élue était... un élu, en la personne de M. Imer Germain.

Par contre, nous avons omis de signaler que Mlle Hahn Claude, radicale, siégera au même Conseil général et que Mme Ferrier May, libérale, a été élue à La Chaux-de-Fonds. Pour ces confusions et oubli, nous présentons nos excuses aux intéressés.

Quarante ans d'activité

Fondée le 1er mai 1924, l'Association des anciennes élèves de l'Ecole supérieure et du Gymnase de jeunes filles de Lausanne a joyeusement fêté, le 4 juin, son quarantième anniversaire. Mme Magès-Dudan, présidente, a rendu hommage aux fondatrices, aux présidentes précédentes, Mlle Lillas Nyfenecker, Mme Dentan-Eperon, Mme Dolivo. On a calculé que pendant ces huit lustres, l'association a fait un total de dons atteignant 27 000 fr., soit pour récompenser des concours, soit pour aider des chômeurs, soit pour fournir des revues à la Salle des maîtres.

Cette année, la première volée mixte, est sortie du Gymnase du Belvédère et cet établissement n'a pas d'association d'anciens élèves. L'assemblée a décidé en principe d'admettre ces futurs anciens élèves dans l'association, mais reste à trouver le titre de ce groupement, qui réunira les anciennes élèves de l'Ecole de Villamont, du Belvédère et du gymnase du Belvédère, à Lausanne.

S. B.

Paysannes vaudaises

L'activité des groupes de l'Association des paysannes vaudaises a été intense en 1963: cours de cuisine, de pâtisserie, de soins aux malades, de nettoyage de broderies, de repassage de taille, sur les viandes, et même sur les danses du pays; sans parler de la confection des bannières (300 h. de travail pour chaque bannière) qui ornent le secteur « Terre et Forêt » de l'Exposition, conférences, excursions, etc. Soixante-quatre candidates, dont douze Vaudaises, quarante-huit citadines, se sont présentées aux examens d'apprenties ménagères; les examens pour l'obtention de la maîtrise fédérale se feront au début de septembre.

M. P. Mottier, chef de culture à Marcellin, a rapporté sur le cours de jardins, qui a récompensé seize paysannes. Le concours de poulaillers, sur le rapport de Mme E. Potterat (Niédens) a permis de récompenser six élèves.

S. B.

Association vaudoise des citoyennes

Nyon

La cinquante-sixième assemblée annuelle de l'Association vaudoise des citoyennes s'est tenue, récemment, à l'hôtel Beau-Rivage, à Nyon, sous la présidence de Mme Girard-Montet (La Tour-de-Peilz).

Le matin a été consacré à la visite du musée des porcelaines, au château, et à une réception à la Cave communale aimablement offerte par la municipalité représentée par M. Michel Hans, conseiller municipal.

Après le chant de la séance, Mme Girard a salué M. R. Parréaz, préfet de Nyon, les représentants de la municipalité, Mmes A. Choisy, ancienne présidente centrale, M. Prince, présidente de la section générale, Ruckstuhl (Saint-Gall), présidente centrale. L'objectif principal demeure l'obtention du suffrage féminin sur le plan fédéral. Une section est en formation à Yverdon. On fait de plus en plus appel à des femmes pour siéger dans des commissions officielles. Deux déléguées ont remis des fleurs, au mois de décembre dernier, aux deux conseillers vaudois au Conseil des Etats, MM. G. Despland et L. Guisan, mais l'accès de la salle leur a été interdit par les huissiers, « parce que cela ne s'est pas fait ». Le comité financier a été accordée à deux Normaliennes ayant fait un travail sur le suffrage féminin. La société invitait à passer deux jours à l'Exposition deux Suisses allemandes qui, dans un des cortèges récents, n'ont pas hésité à réclamer par une pancarte le droit de vote. L'assemblée de 1965 sera convoquée à Vevey.

Les participants ont visité, dans l'après-midi, la station communale d'épuration des eaux.

S. B.

Le Zonta-Club

Dans la grande salle du Grand Conseil vaudois, le 20 juin, s'est déroulée la cérémonie de la remise de la charte au Zonta-Club de Lausanne. Le Zonta est une association de femmes exerçant une profession clé dans l'industrie, le commerce, la vie sociale, les arts. Mme Sonia Hertzog, présidente du Zonta-Club de Lausanne, a reçu de Mme France Delachaise, gouverneur du district XIV, la charte donnant au club de Lausanne lettre de créance au sein du Zonta international.

En vers fort bien tournés, Mme Christine Miserez, du club de Delémont, fondatrice du club de Lausanne, présente chacune de ses membres. Les représentants des clubs de France, d'Allemagne, d'Autriche, d'Angleterre, d'Italie et de Suisse, apportèrent leurs vœux et des présents.

Exploit peu commun

On nous signale que deux Thurgoviennes âgées de 60 et 66 ans ont été utilisées d'un moyen de transport peu commun pour se rendre à l'Exposition; elles ont parcouru les 300 kilomètres qui séparent Frauenfeld de Lausanne... à pied. Elles ont mis neuf jours pour réaliser cet exploit. Bravo à ces deux intrépides marcheuses!

Commission vaudoise pour la Saffa

La commission vaudoise pour la Saffa (1958), que préside Mme L. Visinand, n'est point encore dissoute; elle s'est réunie, le 9 juillet, à l'Exposition nationale. Mme B. Cherix, trésorière, a rendu ses comptes.

Il restait, toutes dettes payées, un reliquat de 6000 fr., qu'on avait tenu de maintenir jusqu'à l'Exposition nationale, à toutes fins utiles: 600 fr. ont été remis à la Fédération des femmes protestantes de Suisse, 600 fr. à la Ligue suisse des femmes catholiques, 600 fr. au Centre de liaison des associations féminines vaudaises pour aider à recevoir à l'Exposition l'assemblée de l'Alliance de sociétés féminines suisses et 4200 fr. à ce même Centre de liaison pour la salle de repos installée à l'Exposition, à l'ouest du port, où viennent se délasser les employés de la grande manifestation. On voudrait seulement qu'elles soient plus nombreuses à profiter de ce petit havre de paix, de ses installations, du bon accueil.

S. B.

Association suisse des laborantines médicales

L'Association suisse des laborantines médicales, qui groupe sept cent quatre-vingt-quatre laborantines, a tenu sa trente-quatrième assemblée générale à la fin de mai, au Palais de Beaulieu, sous la présidence de Mlle Elisabeth Pleischer (Zürich).

Le bureau de placement n'a pu répondre à toutes les demandes et il a fallu faire appel à des laborantines étrangères, treize candidates ont été diplômées; il est question d'organiser des sessions d'exams en Suisse romande: Berne, Bâle, Saint-Gall ont créé des cours régionaux; la création d'un secrétariat est à l'étude. La participation de la société à l'Exposition nationale a donné beaucoup de travail et de souci.

Mlle S. Pfander, longtemps vice-présidente du comité, a reçu en témoignage de gratitude un appareil photographique. Le congrès a entendu des communications scientifiques.

Une octogénaire

Aux Foyer, à Chexbres, où elle séjourne depuis quelques mois, Mme Cécile Bieler-Butticaz, ingénieur diplômé en 1907 de l'Ecole polytechnique de Lausanne, docteur en sciences physiques de l'Université de Genève dès 1929, a fêté, le 2 juillet, ses 80 ans.

Mme Bieler a travaillé d'abord dans le bureau de son père, C. Butticaz, notamment à l'établissement du quai de Vevey, avec son mari, l'ingénieur Alfred Butticaz, décédé en 1962, au tunnel du Lötschberg, à la deuxième galerie du Simplon. Elle a enseigné en anglais les mathématiques à l'Ecole internationale de Genève, à l'Ecole Lémania, à Lausanne. Elle a fait partie, de 1943 à 1955, du Conseil d'administration de la Caisse générale d'allocations familiales à Montreux; elle a été la fondatrice, en 1949, et la première présidente du Club soroptimiste de Lausanne et a présidé longtemps la commission des cours de l'Union des femmes de Lausanne. Elle a fait partie de la commission suisse des protestants désintéressés. C'est une femme vaillante à qui nous adressons tous nos vœux.

S. B.



Auxiliaire-hospitalière Croix-Rouge

Dans l'article intitulé « Travail à temps partiel », paru dans notre numéro de juin; les auxiliaires Croix-Rouge étaient mentionnées parmi d'autres catégories d'aides hospitalières dont le travail est rémunéré. Or, il convient de préciser que l'activité des auxiliaires-hospitalières est bénévole. Ces précieuses aides arborent, sur la manche gauche de leur coquette blouse de travail bleu clair, un insigne spécifiant le caractère volontaire et bénévole de leur travail.

Une qualité...



...qui court les rues!

4, rue du Rhône - Genève

NEUCHÂTEL

Saint-Aubin-Sauges ouvre un chemin

La commune de Saint-Aubin-Sauges est la première du canton à avoir fait appel à une femme pour siéger au Conseil communal (exécutif). L'élue est Mme Marie-Thérèse Pattus qui dirige avec son mari un hôtel bien connu au bord du lac de Neuchâtel.

La nouvelle conseillère communale, nous confie, avec un fin sourire que, devant s'occuper à journée faite du bien-être matériel de ses hôtes, elle sera très heureuse de consacrer aussi une partie de son temps au bien être spirituel et intellectuel de sa commune, car effectivement ce sont les dicastères des Services sociaux et de l'Instruction publique qui lui sont attribués.

Bravo: les doyennes!

Dans nos conseils généraux c'est l'usage que le doyen d'âge ouvre la séance de la nouvelle législature par quelques mots de bienvenue et procède aux nominations statutaires.

Or, il se trouva que dans plusieurs communes, les doyennes étaient des doyennes. Elles s'acquittèrent de cette tâche avec compétence, parfois avec verve et humour. Leurs discours gagnèrent le cœur de leurs confrères les plus endurcis qui les applaudirent chaleureusement.

M. P.

Camp d'éducateurs et éducatrices du 15 au 20 août 1964

Invariablement, chaque année, le mois d'août ramène, sur la colline de Vaumarcus, tous ceux et celles qui désirent s'enrichir au contact des autres. Le Camp des éducateurs et éducatrices est ouvert à tous les hommes et femmes qui assument des responsabilités à l'égard de leurs semblables: parents, assistantes sociales, infirmières, pasteurs, médecins, maîtres à tous les degrés de l'enseignement, responsables de l'église, etc. Il s'adresse aussi à tous ceux qui sentent simplement le besoin de se renouveler. Il offre l'occasion de s'instruire, d'échanger des idées, de nouer de belles amitiés. Cette année, Mme Ella Maillard entrainera les

Après deux scrutins

Le rejet par le peuple vaudois et neuchâtelois des initiatives du Parti ouvrier et populaire sur les allocations familiales est significatif. La majorité, regardant plus loin que son intérêt immédiat, a estimé que les modifications demandées auraient entraîné des conséquences économiques fâcheuses, en particulier pour les professions et les personnes les moins favorisées par la prospérité. Par son vote, le souverain a également reconnu que les conditions de travail était du ressort des associations patronales et des syndicats ouvriers et non pas du pouvoir politique. En respectant le domaine des professions, il a montré qu'il craignait une intervention croissante de la surenchère dans les relations de travail et la ruine du système des conventions collectives.

Le vœu implicite des électeurs est que les défenseurs de la famille œuvrent efficacement au sein de la vie syndicale et professionnelle afin que des solutions satisfaisantes soient adoptées.